

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vingt-neuf avril deux mille vingt-quatre

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 22 avril 2024, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
27	7	1	7

Objet :
02 - Ilot BRUNET /
Parc René NICOD -
Demande d'aide
financière au titre du
Contrat Région Ville
Moyenne

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Jo LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Annie ZOCCOLO, Julien MARTINEZ, Marine PARROT,

REPRÉSENTÉS : Caroline MANZONI (pouvoir à Dominique BEY), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Laure MANDUCHER (pouvoir à Fanny RIPPE), Antoine LUCAS (pouvoir à Michel PERRAUD), Jean-Michel FOUILLAND (pouvoir à Jean-Charles de LEMPS), Alexandra ANTUNES (pouvoir à Julien MARTINEZ), Philippe TOURNIER-BILLON (pouvoir à Hugo CARRAZ)

ABSENTS : Sonia CHEVAUCHET

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Jacques VAREYON est nommé secrétaire de séance.

M. Jacques MAIRE, rapporteur, informe le Conseil municipal que la Région Auvergne-Rhône-Alpes, chef de file de l'aménagement du territoire, souhaite accompagner les projets structurants sur les territoires, en proposant un soutien par le biais d'un nouveau dispositif : le Contrat Région Ville Moyenne.

Le dispositif « Contrat Région Ville Moyenne » est complémentaire du Contrat Région et du Contrat Région Ville.

Il a pour vocation de permettre un soutien régional aux projets d'aménagement au cœur des pôles de centralité sur 5 axes principaux : bâtiments et équipements publics, aménagement des espaces publics, développement économique, mobilité et accessibilité, équipements structurants de centralité (sports, culture, patrimoine).

La Ville d'Oyonnax a décidé de candidater pour son projet de démolition et d'aménagement de l'ilot BRUNET pour faire évoluer le parc René NICOD.

En effet, ce parc, poumon vert de la Ville, est le lieu le plus symbolique de l'histoire des Maquisards et abrite un monument aux morts dédié à la mémoire des combattants morts au cours des trois dernières guerres.

Des cérémonies ont lieu chaque année, notamment pour les 11 novembre, 8 mai et 14 juillet. Les hommages aux défilés des Maquisards sont fêtés avec une solennité particulière, en présence de hautes personnalités de la Résistance Nationale ou de la vie politique avec la venue de plusieurs présidents de la République.

Objet :
02 - Ilot BRUNET /
Parc René NICOD -
Demande d'aide
financière au titre du
Contrat Région Ville
Moyenne

La vocation du parc va bien au-delà de cette seule dimension historique et citoyenne ; il endosse une fonction utilitaire et récréative avec l'organisation des fêtes de l'Hiver et du Printemps (15 000 personnes), le festival de musique du « Oh Bugey Festival » (10 000 personnes) et bien d'autres rassemblements (véhicules anciens, spectacles, sportifs ...) qui réunissent oyonnaxiennes et oyonnaxiens mais aussi des personnes venues du département entier et même au-delà.

Ainsi, le rayonnement du Parc NICOD dans l'Intercommunalité et au sein du Département de l'Ain n'est plus à faire.

Il était donc devenu impératif de faire évoluer cet équipement et c'est à travers la dépollution et la démolition d'une importante friche urbaine programmées cette année, puis la renaturation totale de l'espace disponible en 2025, que la Ville espère valoriser encore plus cet espace.

Le projet global s'élève à environ 800 000 € TTC, hors acquisitions immobilières (670 000 €).

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT
Acquisitions démolitions aménagement	1 225 000 €	Région	400 000 €
		Autofinancement Ville d'Oyonnax	825 000 €
TOTAL	1 225 000 €		1 225 000 €

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la Région Auvergne Rhône-Alpes, pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre du contrat Région Ville Moyenne au taux le plus élevé possible.

Fait à Oyonnax, le 29 avril 2024

Secrétaire de séance,

Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le 30 AVR. 2024
- par sa publication le 30 AVR. 2024

Le Maire

